



ARCHIDIOCÈSE  
DE QUÉBEC

Québec, le 17 novembre 2015

Aux membres des assemblées de fabriques,  
Aux prêtres, curés, administrateurs, modérateurs,  
Aux agents/agentes de pastorale

Madame, Monsieur,

À la suite de nombreuses demandes concernant les descriptions de tâches des agents et agentes de pastorale et des personnes intervenantes, le Service des ressources humaines et pastorales a procédé à l'élaboration de deux documents précisant la description des tâches pour chacune de ces fonctions. Ces documents ont été élaborés en collaboration avec des curés, des agents et agentes de pastorale et des personnes intervenantes. Chaque description tient compte des éléments figurant dans les cadres de référence diocésains entourant ces deux fonctions soient la *Politique des agents et agentes de pastorale en paroisse* et le *Cadre de référence pour les personnes intervenantes*.

Ces documents vous sont transmis à titre de référence pour vous guider lorsque viendra le moment de procéder à l'engagement d'une personne à titre d'agente de pastorale ou d'intervenante. Leur contenu n'est pas exhaustif, de sorte qu'il est possible d'ajouter ou de préciser certaines tâches qui tiennent compte des particularités des milieux où ces fonctions seront exercées. Ils peuvent également être utilisés lors de la répartition des tâches confiées aux membres de vos équipes pastorales. Nous vous rappelons en terminant que l'équipe du Service des ressources humaines et pastorales est disponible en tout temps pour répondre à vos questions.

En espérant que ces nouveaux outils vous soient utiles dans l'exercice de vos responsabilités, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
 Alain Pouliot, ch.t., v.é.  
 Vicaire épiscopal pour  
 le clergé et le personnel pastoral



## DESCRIPTION DE FONCTION

**Titre de la fonction :** Animateur de pastorale ou stagiaire en pastorale paroissiale  
**Supérieur immédiat :** Le curé ou toute personne désignée par l'Assemblée de fabrique.

### SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la supervision du curé ou de la personne désignée par l'Assemblée de fabrique, le titulaire de ce poste collabore à l'exercice de la charge pastorale paroissiale en exerçant des fonctions d'accompagnement, d'animation, de concertation, de coordination et de formation auprès des paroissiens, des jeunes, des familles et de certains groupes désignés.

### DESCRIPTION DE TÂCHES

1. Fait partie de l'équipe pastorale et du Conseil d'orientation pastorale et à ce titre, il contribue à l'élaboration, à l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation du Projet pastoral et de tout autre projet particulier;
2. Conseille, renseigne et assiste les membres des équipes d'animation locales, les bénévoles ou tout regroupement de paroissiens qui oeuvrent à la réalisation de divers projets ou pour la mise en œuvre des communions de communautés en lien avec les orientations proposées par l'Archevêque;
3. Coordonne et anime différents groupes relevant du domaine de la catéchèse, de la liturgie, de la famille, de la jeunesse, du catéchuménat, etc.; propose un cheminement lorsque requis;
4. Favorise la prise en charge de la vie chrétienne et communautaire par les gens du milieu en proposant des moyens concrets de réalisation des objectifs et en collaborant avec les autres réseaux (ex. les établissements scolaires) et les autres partenaires du milieu;
5. Planifie, organise, anime et évalue des activités de formation, cherche, analyse, crée des outils pour la réalisation de celles-ci;
6. Contribue au processus de réflexion et de décision des enjeux pastoraux déterminant pour la paroisse en partenariat avec les instances régionales et diocésaines, peut préparer certains rapports ou bilans lorsque requis.
7. Organise et assiste à certaines célébrations liturgiques ou religieuses, peut faire un commentaire homilétique ou peut animer des célébrations de la Parole;
8. Accompagne des personnes dans leur cheminement spirituel;
9. Participe aux rencontres régionales et diocésaines;
10. Prépare les documents requis pour le fonctionnement de différents comités ou assemblées, effectue le suivi de certaines décisions, réalise toute recherche, étude ou analyse demandée par son supérieur;
11. Exerce à l'intérieur de son champ de compétence toute autre fonction non spécifiquement prévue à la présente description ou demandée par son supérieur immédiat.

**NOTE :** Cette description reflète des éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir. Les termes masculins utilisés incluent le féminin.

### QUALIFICATIONS REQUISES

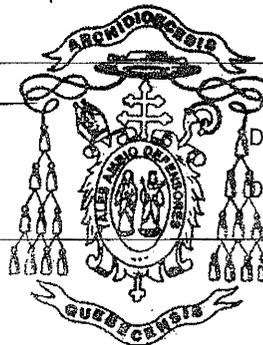
**Scolarité :** Détenir un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en théologie ou dans toute autre discipline reconnue par le diocèse de Québec,  
**Expérience** Être inscrit dans le processus de stage en pastoral ou l'avoir complété.  
**Mandat :** Avoir le statut d'agent de pastorale émis par le diocèse de Québec ou détenir une attestation d'admissibilité au stage en pastorale.  
**Connaissance de logiciels :** Connaissance de la Suite Office.  
**Caractéristiques personnelles :** Capacité à conjuguer la réflexion théologique et la pratique, animer des groupes, travailler en équipe et à maintenir des relations interpersonnelles harmonieuses. Faire preuve de leadership, d'autonomie et de créativité. Démontrer un bon sens de l'écoute et de la communication. Faire preuve de solidarité aux décisions prises par l'assemblée de fabrique, l'équipe pastorale ainsi qu'avec les orientations diocésaines proposées par l'Archevêque.

### APPROBATION

Approuvé par :

Mise à jour :

*Stavroulakis CW*



Date : 3 / 11 / 15

Date : / /

## DESCRIPTION DE FONCTION

**Titre de la fonction :** Intervenant en pastorale paroissiale  
**Supérieur immédiat :** Le curé ou toute personne désignée par l'Assemblée de fabrique.

### SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la supervision du curé ou de la personne désignée par l'Assemblée de fabrique ou d'un membre de l'équipe pastorale, le titulaire de ce poste collabore au projet pastoral en exerçant, à l'intérieur du dossier spécifique qui lui est confié, des fonctions d'accompagnement, d'animation, de concertation et de coordination.

### DESCRIPTION DE TÂCHES

1. Aide, conseille, renseigne et assiste les paroissiens, les jeunes ou les groupes désignés dans la mise en œuvre et la réalisation d'activités reliées au dossier qui lui est confié.
2. Propose, planifie, organise, coordonne et évalue toute activité pouvant assurer le déploiement du dossier qui lui est confié.
3. Anime des réunions de travail, des rencontres de groupes, recrute et accompagne les bénévoles du dossier qui lui est confié.
4. Organise et assiste à certaines célébrations liturgiques ou religieuses, contribue, sur demande, à l'organisation, la réalisation et l'évaluation d'un événement paroissial ou à certains volets de la mise en œuvre des communions de communautés.
5. Peut être invité à faire partie de l'équipe pastorale et à ce titre, il fait notamment les représentations appropriées destinées à favoriser la réussite du dossier qui lui est confié ou fournit toute opinion ou suggestion en lien avec le Projet pastoral ou tout autre projet particulier.
6. Exerce à l'intérieur de son champ de compétence toute autre fonction non spécifiquement prévue à la présente description ou demandée par son supérieur immédiat.

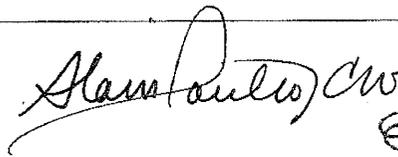
**NOTE :** Cette description reflète des éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir. Les termes masculins utilisés incluent le féminin.

### QUALIFICATIONS REQUISES

**Scolarité :** Être titulaire d'un certificat en théologie ou d'un diplôme ou d'une attestation d'études jugés équivalents.  
**Expérience** Posséder une expérience significative d'engagement bénévole dans des activités paroissiales.  
**Connaissance de logiciels :** Connaissance de la Suite Office.  
**Caractéristiques personnelles :** Capacité à animer de groupes, à travailler en équipe et à maintenir des relations interpersonnelles harmonieuses. Démontrer un bon sens de l'écoute et de la communication. Faire preuve de solidarité aux décisions prises par l'assemblée de fabrique, l'équipe pastorale ainsi qu'avec les orientations diocésaines proposées par l'Archevêque.

### APPROBATION

Approuvé par :



Mise à jour :

Date : 3/11/15

Date : / /

